

Extrait du Registre des délibérations du Comité Syndical

Séance du 13 décembre 2016

Délégués syndicaux en exercice : 67

Le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni à l'Institut Régional du Travail Social de Franche-Comté, Amphithéâtre Claude Nicolas Ledoux, 1 rue Alfred de Vigny à BESANÇON, sous la présidence de Mme Catherine THIEBAUT, Présidente

La séance est ouverte à 18h05 et levée à 20h30

Etaient présents :

C.A.G.B : ANDRIANTAVY Anne-Sophie ; AVIS André ; BARTHELET Catherine ; BIZE Thibaut ; CAULET Claudine ; CURIE Pascal ; DEVESA Cyril ; DUCHEZEAU Pascal ; FELICE Alain ; FELT Marcel ; FIETIER Vincent ; GALLIOU Françoise ; HUOT Daniel ; JACQUIN Denis ; JAVAUX Thomas ; LAIDIE Franck ; LEGAIN Olivier ; LETHIER Michel ; LOPEZ François ; LOYAT Michel ; MAGNIN-FEYSOT Christian ; POISSENOT Danielle ; POUJET Yannick ; STHAL Rémi ; TAILLARD Fabrice ; THIEBAUT Catherine ; VIGNOT Anne ; VAN HELLE Gérard suppléant de WANLIN Sylvie.

C.C.A.L.L : MAIRE Pierre ;

C.C.C.Q : DAUDEY Pierre ; GIRARDIER Dominique ;

C.C.D.B.B : CONTINI Jean Claude ;

C.C.P.O : DUCRET Sylvain ; MONIOTTE Jacques ;

C.C.V.M : MARCHAL François ;

C.C.V.S.V : AUBRY Didier ; DUPONT Marc ; PATUROT Léon ; POURET Daniel ;

Etaient excusés :

C.A.G.B : BESANCON Jean-Noël ; BOROWIK Roger ; BOUSSET Jean-Marc ; FALCINELLA Béatrice ; DONEY Martine suppléante de LEGAIN Olivier ; LINDECKER Cédric et son suppléant DELARUE Cédric ; LORIGUET Alain ; MORTON Thierry suppléant LEMERCIER Myriam ; MAILLOT Elsa ; PREIONI Claude ; ROCHDI Karima et son suppléant LEUBA Jean-Sébastien ; RUTKOWSKI Serge et son suppléant PRALON Jean-Yves ; WANLIN Sylvie ;

C.C.A.L.L : MARGUET Vincent ;

C.C.D.B.B : RACLOT Franck ;

C.C.P.O : PROST Jean Paul ;

C.C.V.M : MORALES Roland ;

C.C.V.A : BRULET Daniel ; HERANNEY François ; PIQUARD Charles

Secrétaire de séance : VAN HELLE Gérard

Procuration de vote :

Mandants : BRULET Daniel ; FALCINELLA Béatrice ; LINDECKER Cédric ; LORIGUET Alain ; MAILLOT Elsa ; MARGUET Vincent

Mandataires : BIZE Thibaut ; DUCRET Sylvain ; JAVAUX Thomas ; POUJET Yannick ; THIEBAUT Catherine

Objet : 4B. Subvention à l'association Trivial Compost pour l'animation du réseau des guides Composteurs

4B. SUBVENTION A L'ASSOCIATION TRIVIAL COMPOST POUR L'ANIMATION DU RESEAU DES GUIDES COMPOSTEURS

Rapporteur : Madame Claudine CAULET, Vice-présidente

Depuis 2012, l'association Trivial Compost (TC) développe le réseau d'échanges entre les guides composteurs, pour pérenniser les pratiques et essayer les projets. Le présent rapport présente le bilan des actions 2016 et le projet pour l'année 2017.

A. BILAN 2016

En 2016, les actions menées par l'association Trivial Compost pour le développement du réseau d'échanges entre les guides composteurs sont les suivantes :

Action n°1 : soutien moral et logistique aux sites en fin d'accompagnement

Cette action comprend le diagnostic à distance (questionnaire par email ou par téléphone) mais également des interventions sur site en fonction des besoins (prêt de matériel, outils de communication pour remobiliser les habitants, en cas de dysfonctionnement., ...). Cette action est primordiale pour repérer les sites qui peuvent s'essouffler et maintenir la mobilisation des habitants dans le temps. Au total, TC aura réalisé 39 diagnostics par formulaire, 50 entretiens téléphoniques et 84 visites de sites. A cela s'ajoutent les visites en porte-à-porte sur des sites sans référent (21 visites en porte-à-porte, dont 6 sites maintenus).

La plateforme d'achats mise à en place par TC commence à être sollicitée par les guides composteurs : sacs de jute pour compost mur (10), sacs de transport du broyat (10), seaux pour transfert de biodéchets (10). L'utilisation de la banque de compost et de vers (site internet de TC) n'est pas encore optimale.

Action n°2 : Événementiels du réseau

Pour 2016, l'association avait prévu d'organiser des opérations de soutien aux sites de compostage collectif en y associant les guides composteurs : livraison de broyat, réparation de bacs récolte de compost, distribution outils de communication. Ces opérations ont été organisées à l'occasion d'une manifestation existante dans le quartier pour pouvoir proposer aux guides composteurs d'y participer sur le stand de Trivial Compost.

Au total, sur les 6 opérations organisées par Trivial Compost, 17 sites de compostage ont fait l'objet d'une visite et 15 à 20 guides composteurs se sont impliqués dans ces journées.

Le bilan de cette action est donc très mitigé, il est difficile de mobiliser les guides composteurs sur ce type d'action (même dans leur quartier), et certaines manifestations ont drainé peu de public sur le stand compostage (kermesse, vide-grenier).

Le Comité s'est prononcé favorablement sur :

- **le montant de la subvention versée pour l'année 2016, soit 19 000 €,**
- **le projet proposé par Trivial Compost pour l'année 2017 (en annexe) et le montant de la subvention 2017 soit 20 000 € maximum.**

Pour extrait conforme,
La Présidente du SYBERT,
Catherine THIEBAUT



Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 45

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

Préfecture du Doubs

Reçu le 21 DEC. 2016



Contrôle de légalité

Quartier	Date	Nb de guides impliqués	nombre de sites demandeurs	Manifestation de quartier	Durée visite sur sites	Public touché sur le stand
Battant-Butte	24/04/2016	4	6	Vide Grenier		30 adultes
Ecole Valentin	15/05/2016	2	1	Kermesse	2h30 (14h-16h30)	3 adultes
Chaprais-Cras	22/05/2016	2	3	Vide Grenier	3h (10h-13h)	5 enfants; 10 adultes
Saint Claude	04/06/2016	5	4	Fête de quartier	2h30 (14h-16h30)	6 enfants, 15 adultes
Planoise	Fêtes de quartier annulées (météo)					
Montrapon						
Clairs-Soleil	10/09/2016	?	2	fête des associations	3h (14h-17h)	
Centre ville	08/10/2016	?	1	Festival Bitume et des Plumes	1h30 (15h-16h30)	

Communication interne et grand public

L'association a poursuivi les actions suivantes : en 2015, les outils de communication mis en place par Trivial compost ont permis d'apporter une large visibilité sur les activités du SYBERT autour du compostage de proximité.

Dans ce sens, plusieurs actions ont été menées, entre autres :

- transmission d'informations et de conseils aux guides via internet (site internet, page Facebook, envoi d'1 lettre d'information chaque trimestre),
- installation de panneaux « ici nous compostons » : sur 25 sites environ,
- impression et plastification des supports de communication pour mise à jour sur les sites,
- mise à disposition de nouveaux supports de communication : 3 nouvelles affiches (« recherche de référents », « composteurs réservés », « encouragement des référents »), les référents utilisent la boîte à outils de communication,
- conception et installation d'une boîte « carnet de bord » : en test sur 10 immeubles,
- conception et impression de 6 panneaux grand format avec fond IGN et représentation des sites, utilisés lors des événements de quartier,
- auprès des guides composteurs (affiches, flyers, bandeau, brochures etc...).

Bilan et montant de la subvention

Le bilan global est satisfaisant, bien que l'action n°2 n'ait pas eu les résultats attendus.

Il est proposé de verser un montant de 19 000 €, sur un montant prévisionnel de 20 000 €.

B. PROJET 2017

Le projet de Trivial Compost pour 2017 est présenté dans le tableau en annexe.

Le montant total du budget des actions pour 2017 s'élève à 26 131 €.

L'association Trivial Compost sollicite une subvention de 20 000 € pour 2017.

	Temps salarié en jour	Coûts internes 250€ par jour	Budget matériels	Budget total
TOTAL en 2017	99,25	24 812,50 €	1 318,00 €	26 130,50 €
Plan de financement	Subvention ADEME au Réseau Compost Citoyen			600,00 €
	Fonds propres de l'association			5 530,50 €
	Subvention du SYBERT			20 000,00 €

Annexe

BILAN DE LA CONVENTION 2016	Temps dédiés aux réalisations	Temps salarié en jour	Coûts internes 250€ / j	Budget matériels	Budget total
action n°1 : Soutien moral et logistique aux sites en fin d'accompagnement.		55,5	13 875 €	990 €	14 461 €
Administration et diagnostic à distance du suivi des sites	1,5j / mois (1 animateur)	16,5	4 125 €		4 125 €
Visites de suivi des sites post-accompagnement	Visites et porte-à-porte (0,25 j / visites et 0,5j par porte-à-porte; 58 visites et 7 porte-à-porte)	31,5	7 875 €		7 875 €
Plate-forme d'achats et de prêts, Banque de compost et de vers	0,5j/mois : achats, facturation, actualisation catalogue et banques, gestion des stocks	7,5	1 875 €	990 €	2 461 €
action n°2 : Événementiels		24	6 000 €	200 €	6 210 €
Journée événement sur un quartier pour le soutien des sites de compostage : livraison de broyat, récolte de compost, réparation de bacs et distribution des outils de communication.	1 j de préparation et 1j d'animation (avec 2 animateurs) par événements. Soit 3j par événements x par 8 quartiers.	24	6 000 €	200 €	6 210 €
Journée événement sur un quartier pour la valorisation des guides-composteurs, des sites de compostage, du compost, des participants aux compostages et l'essaimage de la pratique.	1 j d'atelier animée par 2 animateurs x par 8 ateliers.				
action n°3 : Communication		21,25	5 312,5 €	1 282 €	6 594,5 €
Site internet / Réseaux Sociaux /Forum	1j / trimestre (1 animateur) : actualisation des différents contenus	2	500 €		500 €
Lettre d'info trimestrielle	1j / lettre (1 animateur)	6	1 500 €		1 500 €
Panneaux "ici, nous compostons en pied d'immeuble"	Impression de 40 panneaux (40 sont en stock)	0			
Conception des nouvelles affiches et campagnes : "anniversaire-célébration", "recensement", "sondage utilisation du compost". (diffusion : cf. action n°1 et 2 et Marché d'accompagnement.)	1j / affiches	3	750 €		750 €
Conception de la boîte	2j (commande et achats fournitures, façonnage)	3	750 €	100 €	850 €
Communication sur les événements	Auprès des GC, des sites et des partenaires	réaffecté à l'action 2			
Conception Cartes (diffusion comprise dans actions n°2)	Acquisition des droits IGN, réalisation graphique des cartes, situer les installations, etc.	5	1 250 €	1 022 €	2 272 €
Kit de communication existant (diffusion : cf. action n°1 et 2 mais également Marché d'accompagnement.)	Impression et plastification de 1000 affiches	2,25	562,5 €	160 €	722,5 €
TOTAL		100,75	25 187,5 €	2 472,0 €	27 265,5 €

Préfecture du Doubs

Reçu le 21 DEC. 2016



Contrôle de légalité

Reçu le 21 DEC. 2016

Annexe

Action n°1 : Soutien moral et logistique aux sites en fin d'accompagnement

	Temps dédiés aux réalisations	Budget pour l'achat de matériel	Temps salarié en jour	Coûts internes 250€ par jour	Budget matériels	Budget total
Administration et diagnostic à distance du suivi des sites	2 j par mois	pas de besoins en matériel	24	6 000,00 €		6 000,00 €
Visites de suivi des sites post-accompagnement	1/3 j par visite et 90 visites	pas de besoins en matériel	30	7 500,00 €		7 500,00 €
Visites en porte à porte pour trouver des guides composteurs	1 j par porte à porte et 20 portes à porte	pas de besoins en matériel	20	5 000,00 €		5 000,00 €
Plate-forme d'achats et de prêts, Banque de compost et de vers	1/2 j tous les 2 mois	8 jeux d'outils pour les sites réouverts après un porte à porte (528€), 9 cadenas (108€).	3	750,00 €	636,00 €	1 386,00 €
Aide à la réparation des bacs abîmés	1/2 j par réparation et 4 réparations	De la visserie (40€), des fixations (équerres, charnières...) (100€), une mallette de rangement (20€), des planches (65€) et une batterie de visseuse (50€)	2	500,00 €	275,00 €	775,00 €
TOTAL			79	19 750,00 €	911,00 €	20 661,00 €

Action n°2 : Événementiels

	Temps dédiés aux réalisations	Budget pour l'achat de matériel	Temps salarié en jour	Coûts internes 250€ par jour	Budget matériels	Budget total
Journées Portes Ouvertes des sites de compostage	1 j de coordination entre le SYBERT et le Réseau Compost Citoyen et 1 j pour porter main forte aux agents du SYBERT le jour J.	pas de besoin matériel	2	500,00 €		
TOTAL			2	500,00 €		500,00 €

Action n°3 : Communication

	Temps dédiés aux réalisations	Budget pour l'achat de matériel	Temps salarié en jour	Coûts internes 250€ par jour	Budget matériels	Budget total
Site internet / Réseaux sociaux / Forums	0,5 j par trimestre	pas de besoins en matériel	2	500,00 €		500,00 €
Lettre d'info trimestrielle (3)	1,75 j par lettre	pas de besoins en matériel	5,25	1 312,50 €		1 312,50 €
Impression des panneaux "ici, nous compostons"	1/4 j par trimestre	20 panneaux PP de 50x70cm	1	250,00 €	215,00 €	465,00 €
Conception de 2 nouvelles affiches pour le marché d'accompagnement	1 j par affiches	pas de besoins en matériel	2	500,00 €		500,00 €
Suivi des boîtes à carnet de bord et compte-rendu	2 j	pas de besoins en matériel	2	500,00 €		500,00 €
Exposition des cartes des sites de compostage	1 j par exposition et 4 expositions	pas de besoins en matériel	4	1 000,00 €		1 000,00 €
Kit de communication existant (diffusion : cf. action n°1 et marché d'accompagnement.)	Impression et plastification de 600 affiches	Fournitures (papier, feuilles plastifiées et impressions)	2	500,00 €	192,00 €	692,00 €
TOTAL			18,25	4 562,50 €	407,00 €	4 969,50 €

Total des 3 actions

	Temps salarié en jour	Coûts internes 250€ par jour	Budget matériels	Budget total
TOTAL en 2017	99,25	24 812,50 €	1 318,00 €	26 130,50 €
Plan de financement	Subvention ADEME au Réseau Compost Citoyen			600,00 €
	Fonds propres de l'association			5 530,50 €
	Subvention du SYBERT			20 000,00 €

Reçu le 21 DEC. 2016

Annexe

CONVENTION POUR L'ANIMATION DU RESEAU DES GUIDES COMPOSTEURS

Entre

Le SYBERT (Syndicat de Besançon et sa Région pour le Traitement des déchets) représentée par sa Présidente, Mme Catherine THIEBAUT, agissant en vertu de la délibération du Comité syndical du 13 Décembre 2017,

d'une part,

Et,

L'association Trivial Compost, domiciliée au 31 rue Battant 25000 Besançon, représentée par son président, Monsieur LAVAL Fabien,

d'autre part,

Il est convenu ce qui suit:

PREAMBULE

L'association Trivial Compost a été créée en avril 2010 à Besançon dans le but de promouvoir la pratique du compostage en milieu urbain, afin de réduire la production de déchets organiques, par le biais de diverses actions : actions de sensibilisation, animations, formations, aide au montage de projets de compostage.

La réussite du compostage de proximité repose en grande partie sur l'implication et le bénévolat d'habitants qui acceptent de devenir relais ou référent à l'échelle de leur immeuble ou de leur quartier. L'association Trivial Compost propose donc de poursuivre l'animation du réseau des guides composteurs initiée en 2012, qui a pour objectif de valoriser l'engagement de ces derniers, mais également d'essaimer les projets de compostage.

ARTICLE 1^{ER} - OBJET DE LA CONVENTION

En partenariat avec le SYBERT, l'association Trivial Compost, conformément à ses statuts, se charge d'animer un réseau de guides composteurs sur le territoire du SYBERT.

L'objectif principal du réseau est, à travers l'échange de pratiques et le partage d'expériences, de créer une communauté d'entraide entre tous les guides-composteurs.

La participation à cette dynamique collective développera la reconnaissance des guides composteurs au sein du groupe et plus largement sur le territoire du SYBERT.

L'association propose de travailler sur les axes principaux suivants avec les membres du réseau :

- soutien aux guides-composteurs afin de pérenniser les sites de compostage collectif existants ;
- participer à une amélioration des pratiques de compostage ;
- développer le réseau, renforcer les liens entre les membres du réseau, essaimer de nouveaux projets.

Le réseau concerne en priorité les « guides composteurs », c'est-à-dire les habitants bénévoles qui sont référents pour leur immeuble sur le compostage collectif.

ARTICLE 2 – DESCRIPTIF DES ACTIONS

Les interventions proposées par l'association Trivial Compost pour l'animation du réseau sont structurées selon les 3 actions suivantes :

Action n°1 : Soutien des guides composteurs

Un des objectifs principaux du Réseau des Guides-Composteurs est de pérenniser les sites de compostage mis en place par le SYBERT. En effet, les sites installés peuvent souffrir d'un essoufflement dans le temps dû à plusieurs causes :

- un essoufflement humain des guides composteurs (démotivation, déménagement,...) ou la baisse de participation (qualité des apports, turn-over dans l'immeuble,...)
- un essoufflement matériel concernant la durabilité des bacs ou des outils, de l'approvisionnement en structurant ou des solutions d'utilisation du compost mûr.

Pour garantir l'utilisation des composteurs et l'inscription à long-terme du geste de tri des biodéchets, l'association prévoit de suivre les sites après l'accompagnement d'un an et de proposer des solutions logistiques et morales pour maintenir le bon fonctionnement du site et la participation au sein de l'immeuble.

Public ciblé : environ 300 sites de compostage ce qui représente 500 guides composteurs concernés et 4 000 foyers participants.

Actions prévues :

- **un diagnostic du site à distance** (par téléphone, formulaire papier ou courriel) des sites post –accompagnement pour recenser les besoins et les données des sites. L'association Trivial Compost en profitera pour informer les guides composteurs des outils qui leur sont mis à disposition (visite, porte à porte, signalétiques des composteurs, communication,...) et répondra aux questions diverses qui leur seront envoyées via la mise en place d'une « hot line permanente ».
- **visites sur site** : une ou plusieurs visites sont prévues en fonction de la nécessité d'accompagnement du site. Celles-ci permettront d'échanger avec les guides composteurs, constater les problèmes et faire profiter des outils mis à disposition.

- Lors de la première visite: un diagnostic des composteurs ainsi que le recensement du matériel nécessaire sera réalisé; à cette occasion pourront être livrés : le kit de communication pour les guides composteurs, des supports de communication,...

Le diagnostic des composteurs devra notamment préciser :

- la nature de la dégradation des composteurs (couvercle abimé, ...)
- si possible l'origine de la dégradation (par exemple terrain non aplani)
- une photo des composteurs dégradés à remplacer
- l'intervention proposée : réparation ou remplacement.

Ce diagnostic **sera transmis au SYBERT pour validation** :

- en cas de besoin de petite réparation : l'association pourra apporter son aide aux guides composteurs (modalités à convenir avec le Sybert)
- en cas de dégradation importante des composteurs liée à un défaut de fabrication : le SYBERT se chargera de faire intervenir le fabricant (dans le cadre du SAV)
- en cas de besoin de nouveaux composteurs (supplémentaire ou à remplacer) : le SYBERT se charge de livrer les composteurs aux guides composteurs.

- Deuxième visite (en fonction des résultats du diagnostic) : celle-ci permet d'apporter sur site le matériel nécessaire à la bonne gestion du site (hors

composteurs) ou d'aider à la préparation de l'action/l'évènement permettant de sensibiliser les habitants (récolte du compost, tamisage, broyage).

- En cas d'essoufflement d'un site ou des guides composteurs, l'association propose de **réaliser du porte à porte pour remobiliser les habitants**. Avant chaque porte à porte, il sera nécessaire de :
 - informer le SYBERT,
 - obtenir l'autorisation du syndic ou bailleur pour intervenir dans l'immeuble,
 - prévenir les guides composteurs restants
 - informer les habitants de l'intervention par l'intermédiaire d'un affichage dans les halls au moins 1 semaine avant l'intervention

L'association s'engage également auprès des guides-composteurs à intervenir en cas de dysfonctionnement et ce, à n'importe quel moment.

Matériel et logistique

Concernant les composteurs, le SYBERT s'engage à :

- faire intervenir le fabricant des composteurs dans le cadre du SAV (si justifié)
- ou mettre à disposition de nouveaux composteurs (si commande faite).

L'association s'engage à mettre en place une plate-forme d'achat et de prêts d'accessoires de compostage (sac de jute, brass'compost, geotextile, sacs pour le transport du broyat,...). L'association continuera à prêter ses outils : tamis et broyeur électrique. En fonction des besoins elle verra au fil du temps la nécessité ou non d'acheter d'autres outils plus performants.

L'association s'engage à mettre en relation les guides ayant du compost en excès avec ceux qui sont demandeurs.

L'association prendra également soin de recenser les sites ayant de nombreux vers dans leur composteurs afin d'ensemencer le compost des sites qui n'en n'ont pas.

Les informations seront relayées via un catalogue, le site internet de Trivial Compost et les lettres d'information.

Action n° 2 : Evènements

L'association propose de participer à la Journée Portes Ouvertes organisée au printemps par le SYBERT sur les sites de compostage en pied d'immeuble :

- en amont de la journée : travail de coordination avec le SYBERT et également le Réseau Compost Citoyen pour relayer la communication sur l'évènement
- le jour de la manifestation : présence de Trivial sur certains sites ouverts au public.

Action n°3 : Communication

La communication vise à démultiplier le rayonnement du réseau et permettre l'appropriation, la mutualisation des connaissances par chacun des membres.

Le travail de communication doit répondre à ces deux enjeux : communiquer en interne pour informer et permettre aux membres de devenir relais et communiquer vers le grand-public pour développer la reconnaissance du réseau et ainsi gratifier ses membres et en mobiliser d'autres.

Les supports doivent permettre à tous de poser des questions et de trouver des réponses sans nécessairement avoir à se rencontrer lors de réunions.

Outils de communication interne (pour l'immeuble) :

- kit de communication (diffusion du kit existant)
- suivi des boîtes à carnet de bord : installés sur les composteurs pour que les guides composteurs et les participants au compostage de l'immeuble puissent échanger entre eux et se tenir réciproquement informés.

Outils de communication grand public :

- **Panneaux « Ici nous compostons »** : poursuite de la mise en place des panneaux signalétiques qui seront installés de façon pérenne en pied d'immeuble, en fonction du souhait des habitants. Les panneaux seront installés sur les sites qui donnent leur accord et renouvelés sur les sites où le panneau est en très mauvais état.
- **Cartographie des sites** : utilisation des panneaux réalisés en 2016 via une exposition dans différents lieux (maison de quartier par ex.)
- **Site internet** : il sera utilisé pour relayer les actions du réseau :
 - o médiatisation des actions, connaissances techniques et méthodologiques de base sur le compostage
 - o mise à jour de la cartographie des sites de compostage,
 - o diffusion des articles de la lettre d'information,
 - o alimentation du calendrier interactif,
 - o diffusion des outils de communication, formulaires.
- **Lettre d'information** : sera diffusée chaque trimestre. D'un format plus court, elle relayera essentiellement les informations sur le compostage.

ARTICLE 3 - ENGAGEMENTS DE L'ASSOCIATION TRIVIAL COMPOST

L'association s'engage à :

- mettre en œuvre les actions décrites dans l'article 1 (actions 1 à 3) ;
- informer le SYBERT le plus en amont possible des temps forts du réseau (événementiel, visites, permanences, réunions...) afin de diffuser l'information le plus largement possible ;
- produire un bilan mi-parcours pour le suivi administratif et financier de la convention.

L'association s'engage à participer aux réunions d'échanges avec le SYBERT qui seront organisées en moyenne tous les 2 mois, en fonction des besoins (événementiel, ..). Ces réunions ont pour but d'échanger sur l'avancement des actions menées et préparer celles à venir.

L'association s'engage à transmettre chaque mois au SYBERT les données suivantes :

- une synthèse des contacts post-accompagnement (diagnostics, visites)
- rapport des visites en porte à porte intégrant : le nombre de logements total dans l'immeuble, le nombre d'habitants rencontrés, le nombre de personnes qui ignoraient la présence des composteurs, le nombre de personnes intéressées pour composter (si pas intéressé connaître les raisons) et les coordonnées des personnes intéressées pour être guide composteur.

Les modalités de présentation du bilan des actions seront établies en concertation avec le SYBERT en début d'année 2017.

L'association Trivial Compost s'engage à transmettre le rapport provisoire **mi-octobre** reposant sur les indicateurs suivants :

- évaluation du temps passé à la mise en œuvre des actions par type d'action
- fréquentation du réseau par ses membres (aux réunions, site internet...), thème abordés au sein du réseau
- outils de communication : nombre, nature, usage, diffusion
- état des dépenses engagées.

Le rapport d'activité devra également inclure :

- les photos qui auront été réalisées dans le cadre des actions
- les articles de presse relatifs aux événements organisés.

Ce rapport bilan sera finalisé en décembre 2017 pour être présenté en début d'année 2018 au SYBERT en vue de la demande de versement du solde de la subvention.

ARTICLE 4 - ENGAGEMENTS DU SYBERT

Le SYBERT s'engage à apporter à l'association une participation financière et contribuer ainsi à la réalisation du programme d'activités décrit dans l'article 1.

Pour l'année 2017, le montant de la subvention est fixé à **20 000 € maximum** correspondant à la réalisation des actions 1 à 3.

La participation financière du SYBERT pourra être modulée en fonction du taux de réalisation du programme d'actions.

Le SYBERT s'engage par ailleurs à fournir par le biais de ses services tous les éléments d'information utiles à l'association Trivial Compost lui permettant de poursuivre les objectifs visés par la convention.

Le SYBERT s'engage à mettre à disposition de l'association Trivial Compost la quantité de composteurs nécessaires pour le remplacement des composteurs dégradés dans le cadre de l'action n°1 « soutien logistique ».

Le SYBERT pourra sous forme de convention prêter du matériel d'animation ou d'exposition et également mettre une salle à disposition.

Le SYBERT s'engage à valoriser le partenariat avec Trivial Compost par les moyens de communication à sa disposition et dans ses rapports avec les médias.

ARTICLE 5 – CONDITION D'UTILISATION DE LA PARTICIPATION FINANCIERE DU SYBERT

La participation financière du SYBERT est dédiée à la mise en œuvre de l'objet décrit dans l'article 1 de la présente convention. Tout autre usage est prohibé.

Toute somme non dépensée dans le cadre du programme faisant l'objet de la présente devra être reversée au SYBERT.

ARTICLE 6 –COMMUNICATION

6.1 Supports de communication

Pour les actions réalisées dans le cadre de la convention, l'association Trivial Compost s'engage à faire mention sur tout support de communication et dans ses rapports avec les médias de la participation du SYBERT (logo du SYBERT).

Les supports de communication pour les guides composteurs, les supports pour le grand public, seront transmis au SYBERT avant leur diffusion.

6.2 Echanges des informations

L'association transmettra régulièrement les informations principales sur le déroulement des actions n°1 à 3, par le biais de courriels et du Drive déjà existant.

L'association transmettra au SYBERT des photos qu'elle aura réalisées dans le cadre des actions ou articles de presse.

L'association transmettra régulièrement au SYBERT les diagnostics des sites de compostage collectif (incluant le diagnostic des composteurs) dans le cadre de l'action n°1 afin que le SYBERT valide le remplacement des composteurs.

Le SYBERT transmettra régulièrement à l'association les données de synthèse sur le développement du compostage de proximité sous ses différentes formes, ainsi que les informations relatives à l'évènementiel (portes ouvertes) et aux réunions d'échanges avec les guides.

ARTICLE 7 - MODALITES DE VERSEMENT DE LA SUBVENTION

La subvention fera l'objet de deux versements :

- en janvier 2017 : acompte de 30% après notification
- en juillet 2016 : un 2^{ème} acompte de 30% sera versé après demande écrite et présentation du rapport à mi-parcours ;
- en janvier 2018 : le versement du solde interviendra suite à la présentation écrite du bilan des actions réalisées sur l'année (bilan technique et bilan financier) et à la présentation orale de ce bilan au SYBERT qui aura lieu en janvier 2018.

ARTICLE 8 - DISPOSITIONS PARTICULIERES DE CONTROLE

L'association Trivial Compost s'engage à faciliter le contrôle de la réalisation de l'action et à justifier à tout moment, sur la demande des services du SYBERT, de l'utilisation de la somme reçue. Elle tiendra les documents administratifs et comptables à leur disposition à cet effet. L'absence totale ou partielle de respect des clauses prévues à la présente convention pourra avoir pour effet :

- l'interruption de l'aide financière du SYBERT,
- la demande de reversement en totalité ou en partie des montants alloués,
- la non prise en compte des demandes de subventions présentées ultérieurement par l'association Trivial Compost.

ARTICLE 9 – RESPONSABILITES ET ASSURANCES

Les activités de l'association Trivial Compost sont placées sous sa responsabilité exclusive. Elle s'engage à souscrire tout contrat d'assurance de telle sorte que le SYBERT ne pourra en aucune façon être recherché en responsabilité.

ARTICLE 10 - RESILIATION

En cas de non-respect par l'une ou l'autre des parties des engagements inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre des parties à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception, valant mise en demeure.

ARTICLE 11 - DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention est établie pour la période du 1/01/2017 au 31/12/2017. Une nouvelle demande devra être formulée pour la poursuite de ce partenariat.

ARTICLE 12 - LITIGE

En cas de litige portant sur l'exécution ou l'interprétation de la présente convention, la compétence juridictionnelle est celle du tribunal administratif du Grand Besançon.

Fait en deux exemplaires à Besançon, le

Le Président de l'association Trivial Compost

La Présidente du SYBERT

Fabien LAVAL

Catherine THIEBAUT